



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
6 mai 2000
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2000

13-25 juin 2000, Genève

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Cadres de coopération avec les pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération
avec le Turkménistan (2000-2004)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Situation du développement national envisagé sous l'angle du développement humain durable	2-8	2
A. Situation politique	2-3	2
B. Situation économique	4-6	2
C. Questions sociales	7-8	3
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	9-16	3
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés	17-34	4
A. Objectif du cadre de coopération de pays : renforcer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources nationales et internationales	20-21	5
B. Domaine d'activité 1 : mise en valeur des ressources économiques et humaines	22-29	5
C. Domaine d'activité 2 : rationaliser l'exploitation des ressources naturelles ..	30-32	6
D. Thèmes multisectoriels	33-34	7
IV. Mécanismes de gestion	35-43	8
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Turkménistan (2000-2004)		10

Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec le Turkménistan pour 2000-2004 est synchronisé avec les cycles d'autres fonds et programmes clefs des Nations Unies. Il est fondé sur les résultats de l'examen par pays entrepris en 1999, sur certaines données provisoires compilées pour le bilan commun de pays de l'ONU, ainsi que sur des programmes récents lancés par le Président. Le cadre de coopération tient compte des plans d'action de l'Administrateur pour 2000-2004, soumis au Conseil d'administration en janvier 2000.

I. Situation du développement national envisagé sous l'angle du développement humain durable

A. Situation politique

2. Le système politique du Turkménistan se caractérise par un régime présidentiel fort et par une structure de prise de décisions centralisée. Le Président, qui est aussi le Premier Ministre, est le chef de l'unique parti politique. Il s'est déclaré favorable à la transition vers la démocratie et à un système multipartite, mais la continuité et la stabilité politiques sont considérées comme des conditions préalables essentielles à la croissance et à la stabilité économiques. Le Président joue un rôle central dans tous les aspects du développement économique et humain du pays, et à tous les niveaux de gouvernement, c'est le bureau du Président qui autorise les grandes décisions.

3. En décembre 1999, le Khalk Maslakhaty¹ a, à l'unanimité, accordé au Président un mandat à durée indéterminée. C'est le seul organe qui puisse modifier la Constitution, mais sa fonction principale consiste à approuver l'orientation générale de la politique gouvernementale. Le Mejlis monocaméral (parlement), principal organe législatif, est accommodant. Ses 50 membres sont élus directement par les circonscriptions à la majorité absolue pour des mandats de cinq ans. Les dernières élections ont eu lieu en décembre 1999. Il

¹ Le Khalk Maslakhaty (Conseil du peuple) qui constitue la plus haute autorité législative, comprend le chef de l'État qui fait fonction de président, l'ensemble des députés élus au Parlement, un représentant élu dans chaque *etrap* (district), le Président de la Cour suprême, des ministres, des juges et des gouverneurs.

n'existe pas de véritable séparation entre les pouvoirs car les pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi que les organes spécialisés, notamment le Bureau du Procureur général et la Banque centrale, sont subordonnés à l'autorité du Président.

B. Situation économique

4. Le Gouvernement continue de poursuivre l'expansion et la diversification économiques menées par les pouvoirs publics, et à développer dans une certaine mesure le secteur privé et les investissements étrangers. La privatisation est entrée dans une nouvelle phase, l'accent étant mis sur l'industrie et sur le recours accru à des enchères publiques pour la vente des avoirs. Toutefois, le secteur public continue de générer environ 60 % du PIB et emploie 45 % de la population active. L'État contrôle toujours de très près les secteurs clefs de l'économie et l'accès aux importations, au crédit et aux devises étrangères. Des mesures ont cependant été prises au Ministère des finances et de l'économie afin de bien séparer les fonctions propres à l'analyse économique et à l'élaboration des politiques, à l'établissement du budget et au contrôle des dépenses.

5. L'économie turkmène est dominée par la production de gaz qui, jusqu'en 1997, représentait entre la moitié et les deux tiers du PIB et jusqu'aux trois quarts des exportations. Depuis 1997, on s'est efforcé de diversifier les exportations, et à l'avenir, la fabrication industrielle de produits textiles et chimiques devrait s'accroître. En 1999, la reprise des exportations de gaz, une récolte record de céréales et un programme de construction financé par l'État dans de nouveaux secteurs ont entraîné une forte croissance du PIB réel. La dépréciation du taux de change sur le marché parallèle a relancé l'inflation qui a cependant été limitée par les politiques d'austérité et les subventions du Gouvernement. Le taux officiel de change est de 5 200 manat pour 1 dollar des États-Unis. Sur le marché parallèle le taux de change était, au moment de la rédaction du présent document, d'environ 15 400 manat pour 1 dollar des États-Unis. Grâce aux exportations de gaz vers la Russie et aux restrictions imposées par le Gouvernement aux importations, la balance commerciale continue d'être positive, mais le faible niveau des recettes effectives d'exportation en devises étrangères, ainsi que le service important de la dette signifient que les problèmes de balance des paiements subsisteront.

6. Le budget total de l'État pour 1999 se chiffre à 654 millions de dollars dont 327 millions sont alloués aux budgets locaux. Toutefois, les crédits effectivement alloués dépendent des recettes qui restent imprévisibles et des performances des principaux secteurs de l'économie. L'État alloue les crédits budgétaires en se fondant essentiellement sur les sommes précédemment affectées d'après les besoins antérieurs. Fait très important, 3,2 milliards de dollars au moins sont gérés par les fonds spéciaux des centres dotés de leurs propres structures administratives et soumis directement à l'autorité du Président. Ces fonds proviennent des principaux secteurs productifs du pays. Ils ne dépendent pas du budget de l'État. Pour évaluer le budget national de 2000, le Ministère de l'économie et des finances a adopté une nouvelle méthode qui inclut une ventilation des fonds extrabudgétaires et qui est plus conforme aux normes internationales, et qui introduit notamment la notion d'amortissement.

C. Questions sociales

7. En 1999, la population du Turkménistan a atteint 4,8 millions d'habitants, après 10 années d'une croissance annuelle moyenne de 3,5 % sensiblement supérieure au taux de 2,4 % qui avait été enregistré entre 1980 et 1989. En 1998, la densité de la population était de 9,7 habitants au kilomètre carré. Les statistiques officielles du développement humain, telles que les niveaux d'éducation, l'alimentation et la mortalité infantile sont toutes relativement positives et laissent entrevoir des perspectives encourageantes. Les indices sexospécifiques du développement tels que l'indicateur sexospécifique du développement humain et l'indicateur de l'habilitation des femmes signalent assez peu de disparités sexuelles.

8. Les subventions de l'État compensent les conséquences sociales néfastes de la transition économique. Les services collectifs étant subventionnés, ils sont pour la plupart gratuits. Toutefois, comme les statistiques non économiques se rapportant aux indicateurs sociaux sont plus difficiles à établir ou appellent une vérification, il n'est pas facile d'évaluer le degré de vulnérabilité de divers groupes et l'importance du développement humain. La salinisation des sols et la mauvaise qualité de l'eau nuisent à la productivité et à la santé dans de nombreux vélayats (provinces).

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

9. Afin de parvenir à une plus grande autonomie nationale, le Gouvernement turkmène veille attentivement à définir et à circonscrire les limites de l'assistance étrangère au développement. Il s'ensuit qu'il y a au Turkménistan relativement peu d'organismes donateurs actifs. Certains d'entre eux tels que la Banque mondiale et le FMI, n'ont guère réussi à faire approuver et exécuter leurs projets, et leurs opérations restent donc assez limitées.

10. Il faut soutenir la politique du Gouvernement mais de manière stratégique et réfléchie, comme l'indique le rapport d'examen par pays. Une véritable coopération ne sera possible que si l'aide porte exclusivement sur les priorités du Gouvernement et si l'appui à la politique menée par ce dernier se fait dans un climat de confiance. Par ailleurs, les idées de projet doivent être contrôlées et acceptées par le Gouvernement si l'on veut garantir le succès des projets et des programmes. Au Turkménistan, le développement ne peut donc être que très progressif et la démarche du PNUD consistera à identifier les domaines d'intérêt commun et à tirer parti des réalisations passées.

11. Dans les circonstances actuelles, les possibilités de collaborer directement avec des institutions locales non gouvernementales demeurent restreintes, ce qui complique la lutte efficace contre la pauvreté et la mise en place de projets d'autonomisation.

12. Le Gouvernement estime constructives les activités du PNUD en matière de gestion des affaires publiques. À court terme, le Gouvernement semble cependant décidé à ne pas modifier sensiblement les rôles et les relations respectifs de ses diverses branches. Il accorde à la stabilité économique et à la réforme du marché la priorité sur les changements politiques et institutionnels. Le PNUD pourrait donc jouer un rôle appréciable dans la transformation économique actuelle et dans la gestion des ressources. Le Gouvernement reconnaît que pour parvenir au niveau de développement qu'il envisage, il doit poursuivre la libéralisation et la restructuration de l'économie. Lors de l'examen par pays, il a été recommandé d'insérer les études ayant des incidences politiques financées par le PNUD dans les programmes du Gouvernement et de les rattacher aux activités opérationnelles en cours. Il en est donc tenu compte dans le présent document.

13. Il continue d'être difficile de fixer des objectifs précis en l'absence de données fiables sur les indicateurs sociaux clefs – surtout pour ce qui est de la vulnérabilité de différents groupes et de l'ampleur véritable de la pauvreté dans les régions rurales du Turkménistan. Cela s'explique en partie par la façon dont sont produites les statistiques ciblées. Le partenariat du PNUD avec le Gouvernement en est encore à la phase d'élaboration. L'appui continu que fournit le programme pour établir une base de données statistiques fiable jouera en faveur d'une telle association.

14. Au cours du dernier cadre de coopération, l'insuffisance des revenus de l'État constituait un problème constant pour le pays, particulièrement au niveau des collectivités. Outre que cette situation posait un problème pour la participation du Gouvernement aux coûts, ces déficits ont montré qu'il fallait aborder la question de la gestion efficace des ressources nationales et internationales. Cet aspect était clairement pris en compte dans le programme établi par le Président pour 2010, lequel constitue la base du programme quinquennal actuel du PNUD. Les politiques ayant pour objectif d'élargir la base des recettes publiques devraient chercher à stimuler la production, en particulier celle des petites entreprises, et à réduire la fraude fiscale. Le PNUD a également réussi à mieux faire comprendre au Gouvernement le rôle du programme. Les prévisions relatives à la participation aux coûts sont désormais plus réalistes et sont négociées au cas par cas. Les arrangements d'exécution et de mise en oeuvre ont été revus et des mesures sont prises afin d'assurer une meilleure prestation des services dont la responsabilité serait clairement attribuée et qui feraient l'objet de vérifications.

15. L'examen par pays a noté que le caractère fragmentaire des activités du programme et le fait que celles-ci ne soient pas assez circonscrites réduisaient l'effet global de la participation du PNUD. Le cadre de coopération actuel remédiera à ce problème en orientant l'action du PNUD sur un seul objectif et en adoptant une approche plus programmatique. La création d'un poste gouvernemental de contrepartie au niveau de vice-premier ministre devrait faciliter la tâche énorme que représente à l'heure actuelle la collaboration interministères et interinstitutions.

16. Un programme de l'importance de celui du Turkménistan dépend pour beaucoup des partenariats qu'il peut mettre en place et des ressources qu'il peut mobiliser. Les problèmes qu'ont connus d'autres do-

nateurs dans le pays représentent à la fois une occasion à saisir et un inconvénient. Le programme du PNUD cherchera à collaborer avec le Gouvernement et les donateurs concernés afin de faciliter l'approbation de projets d'importance critique et de mobiliser des ressources pour le développement. Il faudra particulièrement s'attacher à coopérer avec les institutions de Bretton Woods, l'Union européenne et les fonds et programmes associés de l'Organisation des Nations Unies.

III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés

17. Les plans de développement du Turkménistan sont consignés dans le programme national du Président Saparmurat Turkmenbashy, intitulé « Stratégie de développement socioéconomique au Turkménistan » pour la période allant jusqu'à 2010. Bien que le programme soit fondé sur des cibles de production à forte assise socioculturelle turkmène, le PNUD a été prié de l'utiliser comme base générale du cadre de coopération de pays. Le programme 2010 s'appuie sur quatre domaines prioritaires : la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité sociale et la sécurité de l'environnement. Le programme identifie plusieurs initiatives tendant à élaborer des principes directeurs dans chaque domaine de priorité pour ensuite définir des objectifs concrets et de production en tant qu'indicateurs du développement.

18. C'est l'indicateur du développement humain national qui est utilisé comme mesure globale du développement au Turkménistan. Le deuxième cadre de coopération de pays identifie des domaines d'intérêt commun en vue de s'appuyer sur ceux donnant de bons résultats. En outre, ce cadre de coopération de pays cherchera à en maximiser les effets grâce à des programmes qui a) associent les priorités nationales aux domaines de compétence et aux avantages comparatifs du PNUD; b) cherchent à surmonter les obstacles critiques dans les domaines viables d'une économie et d'un encadrement en pleine évolution; et c) mobilisent des ressources supplémentaires importantes soit en participant aux coûts soit en parallèle.

19. Même si par le passé les changements de politiques sont restés prudents et progressifs, le programme 2010 place fortement l'accent sur l'introduction de réformes économiques structurelles et sur une meilleure exploitation des ressources financières, humaines et

environnementales afin de soutenir les priorités globales de développement et de modernisation de la nation. Le programme du Président ne comprend pas d'engagement clair en faveur de réformes politiques et institutionnelles. Le cadre de coopération de pays s'efforcera donc de contribuer à la libéralisation de l'économie, à l'élargissement de la participation à la croissance économique et à l'atténuation de la pauvreté en se fixant un seul objectif, à savoir renforcer « l'utilisation efficace et rationnelle des ressources nationales et internationales en vue du développement humain durable » au Turkménistan. En général, l'aide du PNUD servira à susciter des débouchés en créant des conditions propices à l'organisation individuelle, à la production privée et à l'emploi dans le secteur moderne. Elle est également axée sur le renforcement des capacités dans chaque domaine d'intervention, la création d'un environnement porteur, l'amélioration des divers systèmes (y compris la législation) et la formation.

A. Objectif du cadre de coopération de pays : renforcer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources nationales et internationales

20. Avec la mise en valeur et l'exploitation progressives des réserves de gaz naturel et de pétrole du Turkménistan, il existe une véritable possibilité de croissance rapide. Celle-ci ne pourra être durable et équitable qu'en éliminant toute une série de difficultés structurelles qui entravent l'exploitation efficace et rationnelle des ressources tant nationales qu'internationales. Certains des changements indispensables figurent dans le programme 2010. Les réformes politiques, des changements législatifs et un renforcement des capacités seront nécessaires dans plusieurs domaines relatifs à la gestion des ressources budgétaires et financières, à la mise en valeur du capital humain (ressources humaines) et à l'exploitation durable et au renouvellement de ressources naturelles dont l'importance est vitale mais qui sont actuellement gravement menacées.

21. Ces objectifs devront être réalisés grâce à deux domaines d'activités étroitement liés et qui bénéficieront de la majeure partie des ressources de base du PNUD. Ce sont : a) le renforcement de la mise en valeur des ressources économiques et humaines; et b) l'amélioration de l'exploitation des ressources natu-

relles. Ces deux domaines d'activités sont interdépendants car l'exploitation rationnelle des ressources économiques et humaines est essentielle à la création d'un environnement porteur qui facilite l'exploitation rentable des ressources naturelles. Le PNUD fournira une assistance en veillant à renforcer les capacités nationales, notamment par l'élaboration de cadres législatifs, de documents directifs, de règles et de réglementations appropriés ainsi que par la mise en place d'une formation et de systèmes ainsi que par l'introduction des nouvelles technologies indispensables au processus de transformation. En outre, le PNUD soutiendra l'intégration du Turkménistan dans l'économie mondiale.

B. Domaine d'activité 1 : mise en valeur des ressources économiques et humaines

1. Renforcement des capacités d'analyse financière et économique

22. Le programme 2010 insiste sur : l'actualisation du cadre juridique pour le système budgétaire; l'élargissement de la couverture budgétaire; la création d'un système unifié de gestion des dépenses; l'informatisation de la gestion du budget grâce à un réseau; et le renforcement des capacités de vérification des comptes. Le PNUD fera en sorte de contribuer à l'amélioration des prévisions et de l'analyse économiques. La coordination entre les systèmes de prévision du Ministère des finances, de la Banque centrale et de l'institut national de la statistique ainsi que les processus d'établissement du budget et de gestion seront renforcés.

23. Des mesures seront prises pour créer des liens étroits entre les orientations budgétaires et politiques sur la base d'une bonne analyse économique et, le cas échéant, par modélisation, afin de garantir l'adhésion des ministères sectoriels. Des efforts seront également déployés pour tenir compte des priorités locales de développement lors de l'établissement du budget afin de veiller à ce qu'il soit mieux adapté aux besoins locaux. En conséquence, la planification, l'attribution des ordres de priorité et l'analyse macroéconomique devront être intégrés au processus d'établissement et de gestion du budget et toutes les principales sources de revenus et les rubriques devront y figurer clairement.

2. Problèmes fiscaux et gestion du Trésor

24. Partant du principe que la stimulation de l'activité économique est peut-être le moyen le plus efficace d'accroître l'assiette fiscale, le programme du PNUD peut être axé sur la collaboration avec le Gouvernement en matière de réformes fiscales qui contribuent également à instaurer un environnement propice à la création d'emplois et par conséquent à l'atténuation de la pauvreté. À cet égard, au titre du programme 2010, le Gouvernement espère pouvoir faire passer à 67 % de la population active le taux d'emploi dans le secteur privé. L'assistance fournie actuellement pour l'informatisation des activités relatives au Trésor sera étendue au niveau du velayat.

3. Appui aux autorités municipales

25. Le PNUD continuera de soutenir les neuf municipalités pilotes, en s'attachant plus spécialement à instaurer un environnement facilitant la participation de la communauté au développement local. La gestion efficace des ressources a été largement entravée par l'absence ou la faiblesse des textes d'application dans les domaines clefs, y compris la gestion du budget et des revenus, le paiement des services gouvernementaux, les droits cadastraux et l'exploitation des ressources de base, telles que l'eau. Le PNUD soutiendra également l'identification stratégique des domaines prioritaires et l'élaboration de la législation nécessaire. Des actions pilotes seront également entreprises afin de préparer la privatisation d'un petit nombre de services municipaux.

26. Les programmes du PNUD devraient permettre l'adoption d'une législation qui a) clarifie le rôle des organes électifs à l'échelon local (Gengeshi); b) augmente les domaines de compétence et l'autonomie des autorités locales dans la gestion des recettes et du budget; et c) précise et renforce le rôle des organismes non gouvernementaux et à but non lucratif, en leur accordant les exemptions et les privilèges correspondants. Deux services municipaux clefs devraient être privatisés dans l'une au moins des municipalités pilotes.

4. Soutien au Parlement

27. Le Parlement occupe une place de plus en plus importante dans la gestion des affaires nationales, notamment pour ce qui est de l'élaboration des lois et de la gestion des ressources. Le PNUD s'emploiera à ren-

forcer l'examen quant au fond des politiques gouvernementales clefs et l'élaboration de la législation aux sein de sous-comités parlementaires et nécessaire à la gestion du budget et des finances. Des processus fonctionnels et systématiques d'examen et d'élaboration de la législation seront mis en place et appliqués avec l'aide du PNUD.

5. Gestion des ressources externes

28. Les investissements étrangers et la gestion efficace des revenus tirés de la vente de marchandises sont essentiels au développement durable. Le PNUD aidera l'Agence nationale pour les investissements étrangers à informatiser certaines de ses opérations. La gestion des avoirs est un facteur qui prend de plus en plus d'importance avec l'augmentation des revenus. Rares, s'il en existe, sont les hauts responsables dans le pays qui sont formés à la gestion des avoirs ou au fonctionnement des marchés de capitaux modernes. Le PNUD fournira une assistance et recherchera de nouveaux partenaires pour élaborer des programmes économiques et financiers à l'échelon universitaire en vue de la formation de cadres ou d'étudiants de troisième cycle. Le PNUD envisagera peut-être de soutenir également une nouvelle école de gestion qui devrait être créée en juillet 2000 et dépendre directement du Cabinet du Président. Cette école dispensera essentiellement une nouvelle formation en un an aux fonctionnaires de grade supérieur. Lorsque l'assistance du PNUD prendra fin, le programme de l'école devra avoir été mis au point et organisé officiellement et la formation des cadres devra avoir commencé.

29. Le PNUD continuera de soutenir le Gouvernement dans ses efforts d'encadrement du processus de coordination de l'aide, pour ce qui est du transfert de la base de données actuellement conçue au PNUD et de l'appui aux activités clefs de coordination de l'aide. La gestion du fardeau de la dette nationale est une tâche qui devient aussi de plus en plus urgente. Le PNUD contribuera à renforcer les capacités de la Banque centrale à gérer le problème de la dette et du service de celle-ci.

C. Domaine d'activité 2 : rationaliser l'exploitation des ressources naturelles

30. La pollution et les dégradations consécutives aux plans industriels et économiques introduits durant l'ère soviétique ont déjà eu des conséquences désastreuses

sur la diversité biologique, la santé des populations et la productivité agricole et industrielle au Turkménistan. L'incapacité à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles, y compris leur conservation, aura des effets encore plus dévastateurs sur les plans économique et social. La détérioration de la qualité de l'eau du fait de l'absence de traitement des déchets industriels, chimiques, militaires et organiques est de plus en plus attestée. La pollution transfrontière et l'utilisation excessive de l'eau ont eu des conséquences extrêmement nocives sur son niveau de qualité, dont les répercussions pour la santé et l'économie n'ont pas encore pu être quantifiées en raison de l'absence de données d'ensemble.

31. Comme indiqué dans le domaine d'activité 1, le PNUD aidera le Gouvernement à instaurer un environnement propice à une gestion efficace des ressources, en mettant en place une législation, des politiques fiscales, des règles et des réglementations ainsi que des pratiques de gestion, notamment des mécanismes de tarification des ressources et de recouvrement des coûts. Le PNUD continuera également de collaborer avec le Gouvernement en vue d'élaborer et d'officialiser un plan national d'action environnementale (PNAE). Des efforts seront déployés pour garantir que les activités sont suffisamment bien coordonnées avec celles des projets régionaux de la mer Caspienne et de la mer d'Aral.

32. Le Turkménistan est signataire de la plupart des conventions de l'Organisation des Nations Unies, y compris les conventions sur la diversité biologique, le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les déchets dangereux, les changements climatiques, la désertification, le développement durable et l'accès à l'information. En conséquence, il s'est engagé à appliquer ces conventions à l'intérieur de ses frontières. À cet effet et pour tenter de résoudre le problème de l'exploitation des ressources naturelles, le PNUD continuera de soutenir les activités de la Commission chargée de faire appliquer les Conventions et Programmes de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'environnement, présidée au niveau du Premier Ministre adjoint et qui comprend les ministères les plus importants. Cette commission ainsi que ses groupes de travail devraient examiner chaque domaine de préoccupation clef. Dans le cadre de l'assistance fournie par le PNUD, des plans d'action devraient être mis en place dans les domaines couverts par chacune des conventions de l'ONU. En outre, 30 associations loca-

les et organisations gouvernementales au moins bénéficieront d'un soutien dans ce contexte.

D. Thèmes multisectoriels

1. La femme et le développement

33. Les questions relatives aux femmes seront traitées en tant que thème multisectoriel. L'accès des femmes à tous les débouchés et leur autonomisation économique et politique doivent être des priorités de premier plan pour le PNUD. Le Bureau de l'intégration des femmes au développement appuyé par le PNUD favorisera un environnement porteur pour a) la participation des femmes à l'élaboration des politiques et b) l'accès des femmes à l'emploi dans des domaines hautement productifs. Le Bureau consultera le Gouvernement pour ce qui est de l'établissement et du suivi du rapport national sur le développement humain, de la Conférence de Beijing+5 et du rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et encouragera la participation des femmes au Gouvernement ainsi que le renforcement de ses capacités. La contribution à la mise en oeuvre du plan national d'action sera une priorité. Le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité sera stabilisé à 26 %; au moins 25 ONG de femmes recevront un soutien stratégique au développement; et un minimum de 600 femmes au chômage bénéficieront d'un stage de reconversion dans des secteurs à forte productivité, tels que les services bancaires, la haute technologie et la gestion commerciale.

2. Concertation des politiques

34. Le soutien aux politiques et aux programmes devrait être encouragé afin de permettre au PNUD d'entretenir un dialogue efficace sur les questions de fond, de fournir un appui continu à l'élaboration des programmes et d'accroître les capacités nationales d'exécution. Le *Rapport national sur le développement humain* est de plus en plus apprécié, voire accepté, par les décideurs dans le pays. Le PNUD fournira le financement nécessaire à des études plus approfondies des politiques relatives à des problèmes de développement particuliers découlant du rapport national sur le développement humain et continuera de se baser sur les statistiques de son indicateur national du développement humain pour favoriser la concertation des politiques au niveau national. Le cas échéant et en fonction des besoins, le PNUD fournira une aide pour la réali-

sation d'analyses de vulnérabilité plus détaillées portant sur des groupes spécifiques.

IV. Mécanismes de gestion

1. Rapports avec le Gouvernement

35. La nécessité de s'appuyer sur les ressources nationales dans le processus de développement constitue l'élément essentiel des rapports entre le Gouvernement et les organismes donateurs depuis l'indépendance. Les relations entre le PNUD et le Gouvernement se sont considérablement améliorées, mais doivent encore se consolider. Le Premier Ministre adjoint chargé des affaires économiques et des organisations internationales et financières a été récemment désigné en tant que principal interlocuteur du PNUD; cette mesure associée au dialogue à large participation qui doit déboucher sur l'établissement du cadre de coopération de pays constitue un progrès important dans le resserrement du partenariat PNUD-Gouvernement. La priorité sera accordée aux activités pour lesquelles le Gouvernement participe aux coûts, mettant en avant l'intérêt particulier et le contrôle du Programme au niveau national.

2. Partenariat

36. L'assistance technique du PNUD dans le domaine de la gestion des dépenses publiques et des réformes fiscales peut servir à améliorer le dialogue entre le Gouvernement, les institutions de Bretton Woods et l'Union européenne. Le PNUD continuera également de collaborer avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) dans l'exécution de ses mandats internationaux pour tous les domaines où il est possible de mobiliser des ressources au-delà des montants cibles pour l'allocation des ressources de base. La collaboration avec le réseau sous-régional des bureaux du PNUD soutenu par les unités de ressources sous-régionales continuera d'être un élément important du partenariat qui contribue aux activités générales du PNUD dans le pays tout comme le soutien du siège du PNUD, y compris du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Les meilleures pratiques régionales seront intégrées aux compétences auxquelles

on fait appel pour la coopération technique entre pays en développement.

3. Réseau de coordonnateurs résidents

37. Le PNUD continuera de financer et de soutenir le réseau de coordonnateurs résidents et élargira sa collaboration technique directe à d'autres organismes du système des Nations Unies. Il continuera également de leur apporter un soutien administratif et opérationnel dans la mise en oeuvre de leurs activités. Le suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous et des changements structurels intervenus dans le secteur de l'éducation sera regroupé en un seul domaine aux fins d'une concertation politique coordonnée avec le Gouvernement.

38. Les succès obtenus dans l'élaboration des politiques gouvernementales, notamment en ce qui concerne le VIH/sida, montrent l'efficacité potentielle des partenariats de l'ONU sous la houlette du réseau de coordonnateurs résidents. Dès l'achèvement du bilan commun de pays, un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sera établi, en s'attachant notamment aux moyens disponibles pour élaborer et appliquer en étroite collaboration des programmes techniques. Des efforts seront déployés pour garantir une répartition efficace des responsabilités entre les organismes des Nations Unies exerçant leurs activités au Turkménistan. À cet égard, la participation de l'UNESCO à la conception de sites archéologiques et culturels sera encore renforcée, et la contribution directe du PNUD réduite parallèlement. En outre, une programmation conjointe active sera peut-être entreprise avec l'UNICEF et le HCR, exploitant pleinement les capacités et mandats respectifs de chaque organisme.

4. Modalités d'exécution

39. La priorité absolue sera accordée à l'introduction d'Internet afin d'étayer les capacités nationales en matière de gestion et d'analyse. Les programmes de formation aux procédures d'exécution nationale seront davantage systématisés. Le recours à des sociétés d'audit privées étrangères pour effectuer des contrôles de gestion et financiers périodiques des projets et du programmes se poursuivra.

5. Coordination de l'aide

40. La coordination technique entre les organismes donateurs clés au Turkménistan doit être améliorée. On s'efforcera également d'instaurer une collaboration et un dialogue plus concrets avec le Gouvernement sur les questions clés concernant essentiellement le processus de transition. Le PNUD continuera de soutenir et de renforcer les capacités gouvernementales en matière de coordination de l'aide.

6. Mobilisation des ressources

41. La mobilisation des ressources deviendra une priorité absolue pour le PNUD en ce qui concerne le présent cadre de coopération de pays. Le PNUD essaiera de mobiliser des ressources du secteur privé pour mettre en oeuvre des programmes spécifiques, notamment la création d'une fondation Netaid locale, laquelle exploitera Internet et d'autres outils de technologie de l'information afin de stimuler le développement. Un rapport de mobilisation des ressources d'au moins 1:1 sera instauré et suivi et révisé sur une base annuelle.

7. Volontaires des Nations Unies

42. Le Turkménistan possède des réserves considérables permettant une utilisation rationnelle des compétences nationales, notamment pour accroître les capacités nationales de gestion des ressources par les autorités locales. Le recours à des volontaires nationaux et des Nations Unies sera donc renforcé et un système de soutien efficace créé à cet effet.

8. Gestion axée sur les résultats

43. Le cadre de résultats stratégiques pour le Turkménistan sera révisé afin de tenir compte de la nouvelle orientation du cadre de coopération de pays. Le cadre de résultats stratégiques et ses indicateurs seront utilisés comme base du suivi et de l'évaluation de l'exécution du programme d'ensemble du PNUD. Un examen par pays sera programmé à mi-parcours du cadre de coopération de pays pour évaluer les résultats et réorienter le programme, les activités et les mécanismes de gestion en tant que de besoin.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Turkménistan (2000-2004)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Ressources de base du PNUD		
Report estimatif en 2000	889	Y compris les services administratifs et opérationnels
MCARB 1.1.1	2 744	Affectation immédiate au pays
MCARB 1.1.2		Cet ordre de grandeur est présenté aux fins de planification uniquement. L'affectation réelle dépendra de programmes de haute qualité.
0 à 66,7 % de MCARB 1.1.1		Toute augmentation des pourcentages sera également tributaire de la disponibilité des ressources
Autres ressources	289	Conformément à la décision 95/23, par. 19
AFPP/AST	325	
Total partiel	4 247^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation du Gouvernement aux coûts	725	
Fonds pour le développement durable	1 048	
Capacités 21	148	
FEM	900	
Participation de tierces parties aux coûts	2 419	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'allocation spéciale et autres fonds	1 020	
Fonds nordique	500	
Fonds japonais	370	
UNIFEM	150	
Total partiel	5 212	
Total	9 459^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur affectation ultérieure au niveau des pays.

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; AFPP = appui à la formulation des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.